

consultation entre syndicats et employeurs et par la médiation préventive exercée par des spécialistes en matière de relations industrielles. Il est également chargé d'administrer les fonds accordés en vertu du Règlement sur l'aide aux fabricants d'automobiles et du Programme d'indemnisation des travailleurs mutés dans les industries du textile, du vêtement, de la chaussure et du tannage.

La réorganisation du ministère a débuté en 1974-75. Son rôle a été redéfini et consiste désormais à promouvoir et à protéger les droits des parties en cause dans le monde du travail, à favoriser l'existence d'un milieu de travail qui soit propice au bien-être physique et social, à assurer une rétribution équitable des travailleurs et, dans tous les cas, une juste répartition des possibilités d'accès à l'emploi. L'un des aspects du remaniement a été la décentralisation en cinq régions, avec un bureau central à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton.

Le ministère se tient au courant de la législation du travail en vigueur dans les provinces et dans d'autres pays et assure la liaison entre l'Organisation internationale du travail et les gouvernements fédéral et provinciaux.

8.1.2 Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est chargé du recrutement de la main-d'œuvre et de son adaptation aux besoins de l'économie. L'objectif principal de la politique de main-d'œuvre du Canada est de promouvoir le progrès économique et social du pays en utilisant au mieux sa force de travail.

Les activités régionales du ministère au Canada sont exécutées par plus de 450 Centres de Main-d'œuvre et 95 Centres d'Immigration situés dans cinq régions. Les directeurs généraux régionaux sont chargés des services de main-d'œuvre et d'immigration sur place.

Les grands objectifs du ministère au Canada sont les suivants: fournir aux travailleurs et aux employeurs un service de placement efficace grâce à des Centres de Main-d'œuvre situés à des endroits pertinents, aider les travailleurs à exploiter au maximum leurs talents en leur donnant des conseils ou en les dirigeant vers des cours de perfectionnement ou de recyclage; aider les employeurs à recruter des travailleurs qualifiés et à assurer la planification à long terme de leurs effectifs en leur fournissant des informations à jour sur les occupations et sur le marché du travail; aider les travailleurs et les employeurs à s'adapter aux transformations technologiques en collaborant avec eux à des programmes d'adaptation de la main-d'œuvre; organiser des services d'accueil, d'installation et de placement à l'intention des immigrants; et s'occuper des documents des voyageurs internationaux et assurer l'application, au Canada, de la Loi et du Règlement sur l'immigration.

Durant l'année financière terminée le 31 mars 1976, les Centres de Main-d'œuvre du Canada ont aidé plus de 851,183 personnes, sans compter les travailleurs occasionnels, à trouver un emploi permanent, et ils ont orienté 213,184 autres clients vers des cours à temps plein ou à temps partiel dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada. En outre, 46,472 travailleurs et personnes en formation ont reçu des indemnités de déménagement et de transport dans le cadre du Programme de mobilité de la main-d'œuvre.

La Division de la main-d'œuvre administre des programmes et des services de placement par l'entremise des Centres de Main-d'œuvre du Canada. La Direction des services aux employeurs s'occupe de la demande sur le marché du travail, fournissant des lignes directrices quant au développement et à l'utilisation des services de placement à l'intention des employeurs ainsi que de l'information spécialisée sur les besoins de l'industrie. Elle dirige les activités du Service consultatif de la main-d'œuvre du Canada, dont le rôle est d'aider les industries qui doivent réorganiser leurs effectifs en raison des transformations technologiques. Elle est également chargée du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada, créé dans le but de faciliter le déplacement des travailleurs vers des secteurs offrant des possibilités d'emploi. La Direction de l'utilisation de la main-d'œuvre s'occupe de l'offre sur le marché du travail. Elle formule des politiques et